



# AVANT-PROPOS

AUGUSTIN DE ROMANET\*

**L**e nouveau *Rapport moral sur l'argent dans le monde*, édité chaque année par l'Association d'économie financière avec le soutien de la Caisse de Dépôts, propose cette année dans sa première partie un débat stimulant sur la place particulière qu'occupent les entreprises de l'économie sociale dans notre vie économique, et les conditions dans lesquelles elles pourront continuer à apporter dans les prochaines années leur contribution au développement équilibré de notre société.

Organisées autour de quatre grandes familles, coopératives, mutuelles, associations et aujourd'hui les fondations, les entreprises de l'économie sociale sont souvent perdues de vue dans une représentation trop rapide d'une économie partagée entre deux grands secteurs, privé et public, répondant à des logiques et à des modes d'organisation des entreprises différents.

À côté du modèle dominant de la

société privée par actions, et de celui de l'entreprise publique, toutes deux des sociétés de capitaux, cette troisième catégorie d'entreprises s'est développée autour de quelques caractéristiques communes : une organisation juridique fondée sur des groupements de personnes ; un projet affiché d'intérêt social ou collectif qui n'est pas la simple maximisation du profit de l'activité de l'organisme.

Ce « tiers secteur » formé par les entreprises de l'économie sociale représente un poids économique et politique considérable dans notre pays : il représenterait environ 10 % de l'emploi privé et 12 % du PIB, et des pourcentages bien plus importants si devait être prise en compte l'activité bénévole. Il existe en France 60 millions de sociétaires ou adhérents d'une ou plusieurs coopératives ou mutuelles ; plus de 45 % de la population française de 15 ans et plus est membre d'une association.

---

\* Directeur général de la Caisse des Dépôts.



Difficilement appréhendables globalement du fait de leur extrême hétérogénéité, ces entreprises, dans lesquelles il faut ranger les associations à partir d'une certaine taille, sont confrontées à des degrés différents selon les secteurs d'activité, à une même série de questions : comment faire face à une compétition de plus en plus forte en provenance du secteur privé de « droit commun », alimentée par la financiarisation de l'économie et le retrait de l'État providence ? Comment faire valoir la spécificité de leur modèle au niveau des créateurs de normes européens, spontanément réservés sur la prise en compte de statuts particuliers toujours suspectés de fausser la concurrence ? Comment enfin répondre, en restant fidèle à leur raison sociale, aux exigences renforcées de bonne gouvernance, qui ont touché toutes les formes d'entreprises dans la foulée des scandales financiers des dernières années ?

Les entreprises de l'économie sociale ont pu se sentir un moment peu concernées par ce dernier débat sur la bonne gouvernance. Elles ont pu penser que le caractère collectif de leur projet et l'enracinement de leur mode de fonctionnement dans l'histoire suffiraient à les protéger des plus graves errements. N'étaient-elles pas réputées avoir intégré la préoccupation du long terme, des parties prenantes, et de la responsabilité sociale d'entreprise avant la lettre ? Le contexte a cependant profondément changé. Dans une économie globalisée, les entreprises de l'économie sociale comme les autres sont soumises aux mêmes obligations : obligation de réfléchir sur leurs propres pratiques, de vérifier que leur

activité reste conforme à leur projet collectif ou d'intérêt général, d'observer des règles de transparence, et, de façon plus générale, de répondre aux interrogations de leurs multiples parties prenantes.

Au-delà des réponses de chaque entreprise, nécessairement ponctuelles, l'utilité d'une réflexion plus générale sur ces sujets s'est imposée au sein des différentes familles de l'économie sociale depuis quelques années. Des groupes de travail se sont réunis, notamment sous les auspices de l'Institut français des entreprises (IFA), de nombreux colloques se sont tenus qui témoignent d'une mobilisation grandissante, qui concerne tous les secteurs, et notamment le secteur financier. Le présent *Rapport moral* se fait l'écho de ces divers travaux et, en donnant la parole à de nombreux acteurs et chercheurs de l'économie sociale, contribue très utilement au débat.

Comme chaque année le *Rapport moral* se fait l'écho dans sa deuxième partie de quelques grands sujets de débats pour la communauté financière. Ils concernent cette année la gouvernance et le contrôle des sociétés cotées, la lutte contre le blanchiment, et la nouvelle philanthropie. Avec l'émergence au cours des dernières années des grandes fondations américaines, dotées de puissants moyens financiers, c'est bien une nouvelle catégorie d'acteurs qui apparaît, fonctionnant comme des entreprises, mais orientés vers des objectifs d'intérêt général. Ces nouveaux entrepreneurs, comme à une échelle plus modeste, ceux de l'économie sociale, ont la capacité de bouleverser les règles du jeu dans leurs domaines d'intervention, domestiques



## AVANT-PROPOS

et internationaux. Il nous faut en prendre la pleine mesure. Le *Rapport moral* est dans son rôle en se faisant l'écho de ces développements.

Ainsi, comme les années précédentes, cette treizième édition du *Rapport moral sur l'argent dans le monde*, par les nombreux témoignages

dont elle se fait l'écho, contribue au débat sur quelques grands enjeux de notre système financier. La Caisse des Dépôts, grand groupe public de services financiers investi de missions d'intérêt général, est heureuse d'apporter sa contribution à cette œuvre collective.

